

Avis CSRPN n°2017-19

AVIS DU CSRPN DE LA REUNION

**PLAN DE CONSERVATION
EN FAVEUR DES ANGUILLIDAE DE L'ILE DE LA REUNION 2018-2027**

REUNION PLENIERE DU 8 DECEMBRE 2017

Lieu : Réserve Naturelle Marine, La Saline les Bains

Pétitionnaire : DEAL Réunion, Ocea consult

Contexte et objet de la demande :

En 2012 avait été lancée par la DEAL une étude de faisabilité d'un plan de conservation *Anguilla mossambica*. Cette étude a été élargie en 2014 à une zone géographique élargie et aux 4 espèces d'Anguille de La Réunion, à savoir :

- Anguille marbrée *Anguilla marmorata*
- Anguille bicolore *Anguilla bicolor bicolor*
- Anguille du Mozambique *Anguilla mossambica*
- Anguille marbrée africaine *Anguilla nebulosa labiata*

En 2016, la DEAL a commandé la rédaction du PDC "Anguilles de La Réunion" au bureau d'étude OCEA CONSULT. Ce PDC a fait l'objet de deux comités de pilotage en 2017.

Remarques préalables :

Le document de 200 pages est remarquablement écrit, étant clair, bien structuré et très complet. Les cartes et tableaux de synthèse (classement IUCN, lien pression/distribution, etc.) sont extrêmement pertinents. Les données sont récentes sur La Réunion mais également d'autres territoires de la région, ce qui est pertinent concernant des espèces dont l'écologie dépend de cette grande échelle spatiale.

Le choix de cibler le plan sur 3 des 4 espèces présentes à La Réunion est dicté principalement par un manque de connaissance sur *Anguilla nebulosa labiata*. A ce sujet il conviendrait d'utiliser le nom d'espèce accepté, qui est *Anguilla bengalensis labiata* (Peters, 1852) si l'on s'en réfère aux bases internationales ou nationales (WORMS, TAXREF). Les auteurs ont également fait le choix de présenter un plan sur 10 ans avec une évaluation à mi-parcours. La démarche est intéressante, bien qu'il soit possible qu'un remaniement soit envisagé à cette échéance de 5 ans.

CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE LA REUNION

L'état des lieux est bien documenté. Parmi la masse d'informations importantes, la baisse du stock de reproducteurs – liée notamment à une réévaluation de la taille à maturité – justifie quasiment en elle-même la nécessité d'un tel PDC. Evidemment le recul sur l'écologie locale de ces espèces est limité et le développement d'un observatoire à l'échelle réunionnaise est indispensable pour mieux comprendre la dynamique des populations et de leurs habitats. A ce sujet, le document relate un inquiétant hiatus dans la donnée sur les populations d'anguilles, suite à un changement d'opérateur sur le RCS. Pour assurer la qualité et la pérennité de la donnée, le PDC devrait donc cibler la production d'un guide méthodologique à large spectre, s'il n'existe pas déjà. Pour en revenir à la dynamique des populations, les effets « *pulse* » des recrutements, probablement essentiels, sont un des éléments mal maîtrisés qui pourraient être mieux cernés avec ce type d'approche à long terme. Il est à noter qu'une action à l'échelle du SOOI, inscrite dans le PDC, serait plutôt à classer en priorité 2 du fait de la complexité de sa mise en œuvre à l'échelle d'un PDC.

Il aurait été judicieux d'apporter plus d'information sur la qualité des eaux : elle transparaît sur des cartes mais pas en termes descriptifs dans le document. Le suivi de la qualité des eaux n'est pas intégré dans les actions du PDC alors qu'il pourrait apporter des éléments de décision. Etant réalisé par ailleurs (DCE, etc.), il n'entraînerait pas de surcoût. Un complément d'information aurait été également bienvenu sur l'évolution des débits et périodes d'étiages dans les rivières majeures. Ce volet est bien pris en compte dans une fiche action visant à identifier des débits réservés « biologiques ». Une fiche action est proposée pour mieux connaître l'impact de la pêche aux bichiques sur les populations d'anguilles : ce point est effectivement essentiel. Il est à noter que cette action (2.1.3) entre dans le même cadre que celle intitulée « suivi pêche » (1.2.2), dans le thème pêche.

La synergie entre les différentes couches DCE/SDAGE/PNA Loche est présentée, notamment au niveau des fiches, et montre que le rédacteur a une bonne vision de l'ensemble associée à un souci d'efficacité du PDC.

Le PDC présenté donne une large place à un volet sur les parasites des anguilles, qui pourraient avoir un effet délétère en cas de développement fort. Au vu du contexte et des actions à mener, ce volet semble moins pertinent et ne devrait avoir qu'une priorité 2, dans un contexte d'amélioration de la connaissance, ou éventuellement de suivi du taux d'infestation des anguilles étudiées par ailleurs (approche observatoire). Pour une meilleure lecture, la synthèse de la section 3.3.1 devrait intégrer les priorités dans les tableaux, et les fiches actions détaillées seraient à mettre en annexe.

Pour conclure, le travail réalisé par les auteurs apparaît de grande qualité, sur un sujet qui nécessite une action forte.

CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE LA REUNION

Avis final du CSRPN:

L'avis suivant est adopté par le CSRPN à l'unanimité :

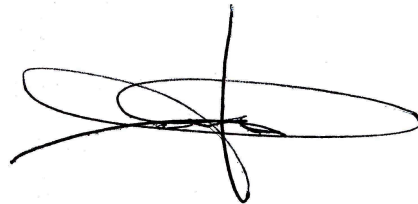
Le CSRPN salue la qualité et la clarté du plan de conservation « Anguilles de La Réunion », et donne un avis favorable à la validation du document avec comme recommandations :

- de revoir la hiérarchisation des actions sur 3 niveaux, par souci d'homogénéisation avec les autres documents stratégiques
- de vérifier la taxonomie entre *Anguilla bengalensis labiata* et *Anguilla nebulosa labiata*
- d'ajouter les priorités dans le tableau de synthèse

Le CSRPN souligne l'importance de la mise en place d'une stratégie globale pour les espèces dulçaquicoles de La Réunion et de Mayotte.

Fait à Saint Denis, le 9 février 2018

Le Président du CSRPN



Roland TROADEC